

**N° D'ORDRE : 2018-025**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 27*

*Pouvoirs : 06*

*Excusés : 02*

*Absents: 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 27*

*Date de convocation : 06 Mars 2018*

SEANCE DU 12 MARS 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François (arrivé à 18h40).

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. BALS Fabienne à Mme. ROURE Simonne – M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard – Mme. ARGENTO Katia à M. MARIN Michel.

Excusés : M. BLANC Romain - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme LABROUSSE Sylvie.

**13 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AUX SEANCES D'EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES GROUPEES PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION DU VAR – ANNEE 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités qui en font la demande, l'organisation groupée des examens psychotechniques.

Ces examens s'adressent exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant les grades suivants du cadre d'emploi des adjoints techniques : Adjoint technique territorial ; Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ; Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ces examens psychotechniques sont dispensés par STRIATUM FORMATION.

Pour l'exercice 2018, le coût des examens psychotechniques (dans la limite de 5 agents par collectivité) reste gratuit et pris en charge par le CDG 83 au titre des missions facultatives. Au-delà des 5 agents par collectivité pris en charge par le Centre de Gestion, le tarif des examens psychotechniques par agent est fixé à 60,00 € TTC.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU ladite convention.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de participation aux examens psychotechniques avec le Centre de Gestion du Var.
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 13 Mars 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT**